

## REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Auvergne Rhône-Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St-Julien-en-Genevois Canton de St-Julien-en-Genevois <b>Commune de Contamine-Sarzin          (74270)</b>	<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du mardi 6 avril 2021</b> Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 6 avril 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14 <b>Délibération n°D_2021_04_06_02</b>	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, M. Christophe Piazzoni, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Laurent Esteulle, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absente ayant donné procuration : Mme Emilie Combes à Mme Anne-Marie Cecon Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : Remise gracieuse location espace Pierre Brand du 9 juin 2018**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une demande de remise gracieuse a été faite auprès de la commune concernant la location de la salle des fêtes pour le week-end du 9 juin 2018. Cette demande fait suite à une coupure électrique intervenue durant la soirée de mariage et ayant occasionnés des frais supplémentaires aux mariés. Il précise qu'en 2018, le tarif de location de la salle des fêtes pour un week-end pour une personne extérieure s'élevait à 650 €.

Il soumet au conseil municipal une remise gracieuse de 350 €.

**Vu** la délibération n°D\_2016\_12\_16\_06 du 16 décembre 2016 portant sur les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'exercice 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- **DONNE** un avis favorable à la demande de remise gracieuse de 350 € relative à la location de la salle des fêtes pour le week-end du 9 juin 2018 du fait d'impondérables survenus dans les locaux durant la période de location,
- **DIT** que le titre de recettes n°178 de l'exercice 2018 d'un montant de 650 € doit être réduit de 350 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 7 avril 2021 Et de la publication le : <b>09 AVR. 2021</b>	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le <b>9</b> avril 2021 Le Maire, Georges CANICATTI
--	--

